

Bulletin Communal Décembre 2017

# Commune de Doische



Éditrice responsable : Caroline Deroubaix, Echevine de l'Information

# INFORMATIONS COMMUNALES

Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, le lundi de 14 h à 16 h (uniquement service population jusque 17 h)  
et le mercredi de 14 h à 16 h

Permanence « population » : le 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> samedi du mois de 9 h à 12 h

Téléphone : 082/21.47.20 - Fax : 082/21.47.39

Notre adresse e-mail : [info@doische.be](mailto:info@doische.be)

Notre site : [www.doische.be](http://www.doische.be)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communededoische>

Page Twitter : <http://twitter.com/ACDoische>

## Bourgmestre

Sur rendez-vous en téléphonant au 082/21.47.25 ou au 0486/38.39.92

## Président CPAS Michel BLONDIA

Le jeudi de 17h30 à 18h30 sur rendez-vous au numéro 0476/53.07.09

Rue Martin Sandron 131 (bâtiment du CPAS) à Doische

## CPAS

Le lundi et le vendredi de 9 à 11 h et le mercredi de 15 à 16 h, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische  
Tél. 082/69.90.49 – Fax : 082/69.93.41-- mail : [cpas@doische.be](mailto:cpas@doische.be)

Une permanence pension a lieu tous les 4<sup>ème</sup> jeudis du mois de 10 h à 11 h 30 à la Salle des Mariages.  
(Administration communale)

## Politiques (MR)

Les permanences sociales du MR de Doische se tiennent sur rendez-vous (0496/41.66.51). Tous les Ministres, Députés Fédéraux et Régionaux, Sénateurs et Députés permanents MR du sud de la Province de Namur y sont associés. La permanence est tenue par Monsieur Adam Raphaël, Président de la section Mr de Doische.

## Mutualité Chrétienne

-**Doische**- Une boîte aux lettres spécifique (relevée chaque jour) est à disposition de tous les affiliés à la rue Martin Sandron n° 88.

## Déchets et collectes

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu les jeudis 7, 14, 21, 28 décembre 2017

La collecte des papiers-cartons aura lieu le vendredi 15 décembre 2017

La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu les mardis 12 et mercredi 27 décembre 2017

## Parc à conteneurs de Doische

Rue du Marais, 4 à 5680 Doische

Tél : 082/67.89.52

### Horaires

**Lundi** : Fermé

**Mardi au Samedi** : 9 h – 17 h

**Dimanche et jours fériés** : Fermé

## Etat-Civil

### NAISSANCES

BURNIAUX Henry à Namur, le 25/10/2017 (MLG)  
DELACROIX Romain à Charleroi, le 29/10/2017 (MLG)  
SUPINSKI Thyada à Namur, le 05/11/2017 (MLG)  
RENOIRDE Eliot à Namur, le 02/11/2017 (GOCHENEE)

### DECLARATIONS DE MARIAGE

BOREUX Gérald (Soulme) et GILLES Lysianne (SOULME)

### MARIAGES

NEANT

### DECES

HORLAIT Patrice à Florennes, le 20/10/2017 (Soulme).  
DELPDANGE Irène à Dinant, le 02/11/2017 (Vodelée).  
LONNOY Ivan à Gimnée, le 17/10/2017 (Gimnée).  
FICHELE Michel à Gochenée, le 19/10/2017 (Gochenée).  
HAMOIR Augusta à Gimnée, le 03/11/2017 (Gimnée).  
FALLAY Monique à Gimnée, le 14/11/2017 (Gimnée).  
DE GROEF Yves à Namur, le 06/11/2017 (Vaucelles).  
LAURENT Gabrielle à Charleroi, le 07/11/2017 (Doische).

## Fermeture des bureaux & Permanence

Les bureaux seront fermés **les 25 & 26 décembre 2017**.  
Les permanences du mois de décembre auront lieu les **02 & 16 décembre 2017**.

## Connaissez-vous le Bébébus ?



Le **BébéBus** est une halte accueil destinée à l'accueil des enfants jusqu'à 3 ans. Son principe de fonctionnement est assez simple : une camionnette

chargée de matériel de puériculture et d'animation, se rend avec du personnel, dans un local communal (salle des fêtes, complexe sportif, école, ...) autorisé par l'ONE, aménagé par nos soins, pour y installer le temps d'une journée un lieu d'accueil ponctuel.

Cette halte-accueil s'adresse à tous les publics, qu'ils s'agissent des parents et leurs enfants ou de toute autre personne ayant la responsabilité d'un enfant et qui souhaitent trouver un accueil de qualité pour celui-ci, le temps d'une formation, d'une recherche d'emploi ou tout simplement le temps de « souffler ».

Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6€ ou 2€/la journée. Les conditions de tarif sont disponibles sur demande auprès de la coordinatrice locale.

Le BébéBus, c'est surtout un projet d'accueil fort qui allie d'une part, un accueil de qualité pour les enfants de moins de 3 ans et d'autre part des activités diverses et variées pour les parents.

Et c'est avant tout un projet, soutenu par la Province de Namur et les communes qui s'inscrivent dans une démarche :

Qui respecte les besoins spécifiques de l'enfant au travers d'un accueil de qualité.

Qui propose un soutien à la parentalité dans une visée citoyenne.

Qui valorise la mixité sociale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Nous sommes dans votre région :

- Lundi de 9h à 16h à Nismes
- **Mardi de 9h à 16h à Gochenée**
- **Jeudi de 9h à 16h à Romerée**
- Vendredi de 9h à 16h à Mazée

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants :

- La coordinatrice locale : Mme Guillaume Florine : 0499/88.69.30
- La coordinatrice pédagogique : Mme Sophie RAMET : 0470/44.33.56
- Direction : Alain PAROCHE : 071/74.27.81

## Action Radon, ça continue...

### Radon : un ennemi dans la maison ?

#### Près d'un cancer du poumon sur 10 est causé par ce gaz radioactif

Soucieuse de la santé de ses citoyens, la Commune de Doische s'associe à la Province de Namur afin de distribuer gratuitement \* des détecteurs à ses habitants

### Qu'est-ce que le radon ?

Inodore, incolore et insipide, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Depuis le sous-sol, il peut s'infiltrer dans n'importe quel bâtiment par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus, ce qui peut les endommager et provoquer un cancer. Après la cigarette, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays. Le risque lié au radon est en outre nettement accru chez les fumeurs.

Des études récentes démontrent que le risque de cancer pulmonaire augmente déjà à partir d'une concentration en radon de 100 Bq/m<sup>3</sup> dans l'air ambiant. Celle-ci est proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme niveau-cible à ne pas dépasser. À partir de cette concentration, il est recommandé d'améliorer le renouvellement d'air dans l'habitation.

### Comment détecter le radon ?

Un simple test suffit ! Seul le placement d'un détecteur dans votre habitation vous permettra de connaître la concentration à laquelle vous êtes exposé. La détection se déroule durant la période hivernale, un détecteur

devant être placé pendant 3 mois dans une des pièces de vie du rez-de-chaussée (le plus souvent le living, la salle à manger, la chambre à coucher). Au terme de cette période, le détecteur devra être renvoyé pour analyse [www.afcn.be](http://www.afcn.be)

\* dans la limite du stock disponible et jusqu'au 31.12.2017

### Comment éliminer le radon ?

En fonction du résultat de la détection, des conseils appropriés vous seront fournis. Dans la majeure partie des cas, améliorer la ventilation des pièces et obturer les voies de passage du radon vers les locaux occupés permettront de diminuer la concentration en radon. Si, malgré tout, ces améliorations sont insuffisantes, des solutions plus techniques peuvent être mises en place. L'étanchéité de la dalle de sol et/ou du vide ventilé, l'extraction du radon en-dessous du socle du bâtiment en sont des exemples. Lorsque la concentration en radon est trop élevée, les partenaires de la campagne peuvent accompagner le propriétaire dans les actions de remédiation à envisager.

### Comment obtenir un détecteur ?

Dans le cadre d'un partenariat avec la Province de Namur, **la Commune de Doische met à disposition de ses habitants des détecteurs gratuits**. Ceux-ci sont disponibles, **jusqu'au 31 décembre 2017 ou épuisement du stock**, à la Maison communale, rue Martin Sandron 114, 5680 Doische.

Les citoyens intéressés demandent et obtiennent leur détecteur directement à la Maison communale, entre début octobre et fin décembre maximum, pour des raisons de validité des mesures. Le citoyen complète le formulaire de demande sur lequel l'agent communal indique le n° du détecteur fourni (indispensable pour que nous puissions faire le lien entre détecteur et habitation) ; ces formulaires nous sont ensuite retournés par la commune

L'agent communal remet le kit de détection au citoyen ; ce kit comprend : un détecteur, un mode d'emploi, un questionnaire sur les dates de placement et une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie pour le retour du détecteur directement au SAMI-Namur.

Vous n'avez pu obtenir un détecteur mais souhaitez connaître la concentration en radon dans votre habitation ?

Vous pouvez vous inscrire sur le site [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be) pour commander votre détecteur au prix de **20,00 €** (analyse et aide éventuelle à la remédiation comprises).

Pour de plus amples informations sur le radon et les campagnes de détection, vous pouvez contacter le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) de la Province de Namur, de préférence par email :

**Service d'Analyse des Milieux Intérieurs**  
**Rue Martine Bourtonbourt, 2**  
**B-5000 NAMUR**

Tél. : +32 (0) 81 776 714

Fax : +32 (0) 81 776 997

[sami@province.namur.be](mailto:sami@province.namur.be)

## Fonds Social Chauffage

Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique.

Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et au propane en vrac peut faire appel à notre Fonds et ce, chaque année calendrier.

### Récapitulatif des conditions pour bénéficier de l'intervention du Fonds Social Chauffage

*Sur quels combustibles porte l'intervention ?*

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1er janvier et le 31 décembre.

### Qui a droit à cette intervention financière ?

- Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.  
A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 17.649,88 €, majoré de 3.267,47 € par personne à charge\*.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus :

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;
- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

- Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 17.649,88 €, majoré de 3.267,47 € par personne à charge\*. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- Catégorie 3 : les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et

qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

\* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.140,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

#### **A combien s'élève l'intervention ?**

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

#### **Comment réclamer cette intervention ?**

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

#### Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

#### Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

- **Si vous faites partie de la catégorie 1:**
  - votre carte d'identité,
  - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)
- **Si vous faites partie de la catégorie 2:**
  - votre carte d'identité,
  - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la

dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

- **Si vous faites partie de la catégorie 3:**
  - la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

#### *Où trouver des informations complémentaires ?*

- auprès du CPAS de Doische (082/69.90.49)
- sur le site [www.fondschauffage.be](http://www.fondschauffage.be)
- au numéro gratuit 0800/90 929.

## Campagne de dératisation 2017

Une campagne de dératisation sur la commune de Doische aura lieu les **21 & 22 décembre 2017** par la société Anticimex.

La société réalisera le traitement des biens communaux, des égouts et des bâtiments privés (uniquement sur demande). Les personnes intéressées (à l'exclusion des entreprises en général) sont invitées à s'adresser à l'Administration communale qui fournira gratuitement les produits nécessaires ou suivant la demande, dépêchera un technicien.



## Calendrier des collectes 2018

Par la présente, les Autorités communales veulent attirer l'attention de la population que le **calendrier des collectes 2018** sera distribué dans les boîtes aux lettres à **partir de la semaine du 11 décembre 2017**.

Comme l'année dernière, le calendrier sera composé :

- des consignes de tri et de collecte pour l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ;
- des informations spécifiques à la gestion des déchets ainsi que des dates de collectes ;
- d'un **bon pour un rouleau de 20 sacs PMC gratuit** à échanger à la Maison communale à **partir du 1er janvier 2018 uniquement**.

Nous attirons également votre attention qu'à **partir du 1er janvier 2018** la gestion des encombrants sera organisée par la Ressourcerie namuroise.





## ENVIE D'UNE WALLONIE PLUS PROPRE ?

Alors devenez **Ambassadeur de la Propreté** et recevez du matériel pour passer à l'action! Inscrivez-vous dès à présent sur [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be).

## Location des droits de chasse 2018-2027

Le Collège communal porte à l'attention des personnes intéressées que l'Administration communale de Doische met, par décision du Conseil communal du 05 octobre 2017, en location publique les droits de chasse 2018-2027 repris ci-dessous pour un ensemble de lots situé sur le territoire de la Commune de Doische.

L'ouverture des offres aura lieu en la Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, le **mardi 16 janvier 2018 à 16 heures**.

Lots concernés :

**Lot 15 : « Bois des Monts » - 77,23 ha**

**Lot 16 : « Bois du Fir-Carrière de Vaucelles » - 132,97 ha**

**Lot 17 : « Les Retondus » - 45,83 ha**

**Lot 19 : « Boqueteaux de Vodelée » - 70,80 ha**

**Lot 20 : « Grand Tienne-Fond de Lays » - 102,56 ha**

**Lot 23 : « Haies Ste Colombe » - 29,44 ha**

**Lot 24 : « Bierno-Tienne Delvaux » - 40,37 ha**

**Lot 25 « Tienne Préa-Fond des falizes » - 19,29 ha**

Période concernée :

**01 mars 2018 – 28 février 2027**

Les offres doivent parvenir à l'attention de la Direction générale, Administration communale de Doische, Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, **pour le mardi 16 janvier 2018** au plus tard par courrier postal recommandé ou remise de la main à la main au Directeur général, Monsieur Sylvain Collard contre accusé de réception. L'ouverture des différentes soumissions aura lieu **en séance publique à 16 heures**.

Pour visites et renseignements :

- Monsieur Sylvain Collard, Directeur général de la Commune de Doische  
Tél. : 082/21.47.33 – Mail : [dq@doische.be](mailto:dq@doische.be)
- Monsieur François Delacre, Attaché-Chef de cantonnement de Viroinval  
Tél. : 060/31.02.93 – Mail : [francois.delacre@spw.wallonie.be](mailto:francois.delacre@spw.wallonie.be)

Le Cahier des charges (clauses générales et particulières) ainsi que les annexes cartographiques peuvent être obtenus ou consulté à la Maison communale de Doische, Direction générale ou sont téléchargeables sur le site internet communal [www.doische.be](http://www.doische.be).

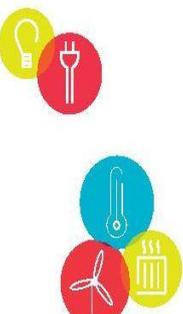


Avenue des Sports 4, B-5600 Philippeville  
Tél. : +32 (0)71 61 21 30 Fax : +32 (0)71 61 28 30  
<http://energie.wallonie.be>  
[guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be)

Comment réduire sa consommation énergétique sans diminuer son confort ?  
Le Guichet Energie vous répond, vous informe, vous guide.

Les permanences de Doische se tiendront désormais à Philippeville :  
du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.  
Ou à Doische uniquement sur rendez-vous.

Vos consultants : Paul CEULEMANS et Christelle VIGNISSE



**SAMEDI 16 DECEMBRE 2017**

**Vente publique de bois de chauffage**

Les délégués du Collège Communal exposeront en vente publique aux heures et lieux suivants les produits forestiers ci-après :

**9 HEURES – DOISCHE – SALLE DE « QUARANTE »**

1. Division de Doische :

- Lieudit « La Cloche-cp7 » : **3 portions numérotées de 1 à 3.**

2. Division de Soulme :

- Lieudit « Les Mouches-cp 11 » : **2 portions numérotées de 1 à 2.**
- Lieudit : « Vémont Ouest-cp 11 » : **3 portions numérotées de 1 à 3.**

3. Division de Gochenée :

- Lieudit : « Fond des Moirts-cp 8 » : **6 portions numérotées de 1 à 6.**

4. Division de Matagne-la-Petite :

- Lieudit : « Trou des Renards-cp 16 » : **1 portion numérotée 1.**

5. Division de Matagne-la-Grande

- Lieudit : « Gros Bois-cp 12 » : **6 portions numérotées de 1 à 6.**
- Lieudit : « Fosse des Gotteaux-cp 12 » : **14 portions numérotées de 7 à 20.**

6. Division de Matagne-la-Petite

- Lieudit : « Grandes Lorines-Charfois-cp 8 » : **3 portions numérotées de 1 à 3.**
- Lieudit : « Grandes Lorines-Charfois-cp 8 » : **2 portions numérotées de 4 à 5.**
- Lieudit : « Les Quatres Communes-cp 8 » : **2 portions numérotées de 6 à 7.**
- Lieudit : « Par-delà le chemin-Al Praile-cp 8 » : **2 portions numérotées de 8 à 9.**
- Lieudit : « Les Grandes Lorines-Charfois-cp 8 » : **2 portions numérotées de 10 à 11.**
- Lieudit : « Navenne-cp 10 » : **2 portions numérotées de 12 à 13.**

7. Divisions de Niverlée et Vaucelles

- Lieudit : « Devant le Mont-cp 9 » : **11 portions numérotées de 1 à 11.**

8. Division de Vaucelles

- Lieudit : « Montagne de la Carrière-cp 7 » : **1 portion numérotée 12.**

9. Division de Doische

- Lieudit : « Bois du Fir ou Bois St George-cp 15 » : **1 portion numérotée 13.**
- Lieudit : « Bois du Fir ou Bois St George-cp 15 » : **1 portion numérotée 14.**

10. Divisions de Matagne-la-Grande

- Lieudit : « Les Grandes Spèches-cp 1 » : **1 portion numérotée 1.**
- Lieudit : « Naye Jean Lespoir-cp 9 » : **3 portions numérotées de 1 à 3.**

11. Division de Romerée

- Lieudit : « Au-dessus du Fond Bois-cp 11 » : **2 portions numérotées de 1 à 2.**

12. Division de Matagne-la-Petite

- Lieudit : « Fombay-cp8 » : **2 portions numérotées de 1 à 2.**
- Lieudit : « Au Bot-cp8 » : **2 portions numérotées de 1 à 2.**

13. Division de Doische

- Lieudit : « Au Crestia » : **1 portion numérotée 1.**
- Lieudit : « Au Crestia » : **1 portion numérotée 1.**

**Les plans, réserves et conditions de cette vente sont disponibles à l'Accueil de l'Administration Communale de Doische où en téléchargement sur [www.doische.be](http://www.doische.be).**

## REGLEMENT DE VENTE

La présente vente aura lieu conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux charges et conditions du Cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne du 07 septembre 2016 et aux clauses particulières reprises ci-après :

1. Le mode de vente est **la vente de bois au stère**.
2. La vente a lieu aux enchères publiques. L'enchère est le prix offert par stère de bois récolté. La dernière enchère retenue pour chaque lot doit être considérée comme une offre.
3. La mise à prix minimale pour chaque lot est fixée à **6,00 €**. Chaque enchère **est d'un montant minimum de 50 centimes supérieur à l'enchère précédente**.
4. Les lots de toutes les divisions y sont offerts à la hausse publique en deux tours **réservés aux ménages domiciliés dans l'entité au jour de la vente, un seul lot au plus étant attribué par ménage par tour. Donc, un ménage ayant acquis un lot au premier tour pourra participer au deuxième tour à concurrence d'un seul lot. Dorénavant, les seconds résidents pourront acquérir un seul lot mais uniquement au second tour. Dans ce cadre, il leur est demandé de fournir une attestation émanant du Service Taxes prouvant qu'ils sont bien détenteur d'une seconde résidence, maison ou caravane, sur le territoire de la Commune de Doische**.
5. Chaque lot comprend entre 20 et 25 stères de bois en moyenne. Le volume est calculé sur une recoupe de 10 cm de circonférence fin bout.
6. Le paiement de 20 stères est effectué au comptant, tous frais compris, exclusivement par carte de banque via un terminal Bancontact. L'adjudicataire doit mentionner son identité complète (nom, domicile, profession, téléphone ou GSM) dans l'acte de vente. Une caution physique est obligatoire et l'identité complète (nom, domicile, profession, téléphone ou GSM) de cette caution est mentionnée dans l'acte de vente. Le procès-verbal d'état des lieux est signé en séance et le permis d'exploiter est délivré aussitôt.
7. Les acquéreurs ont l'obligation de se trouver dans la salle au moment de la criée ou d'être représentés par un tiers détenteur d'une procuration, pour raison médicale (une seule procuration par personne).
8. Le paiement du solde est effectué exclusivement par virement bancaire après notification de celui-ci par le Directeur financier. Cette notification est réalisée dès que le service forestier et l'administration communale ont stéré conjointement les tas de bois du lot. Ce stérage est opposable à l'adjudicataire. Le débardage ne peut commencer avant le paiement du solde, sous peine d'une amende de 500 €, d'une exclusion de la vente pour les 2 années suivantes et d'une exclusion d'exploitation de tout autre lot pendant cette période de 2 années.
9. En cours d'exploitation, les adjudicataires doivent se conformer à toutes les indications données sur place par le service forestier en vue de la bonne conservation de la propriété communale.
10. Le parterre de la coupe est nettoyé au fur et à mesure de l'exploitation (façonnage des bois et mise en tas des ramilles).
11. Le bois doit obligatoirement être rangé en tas réguliers (hauteur constante – tas de minimum un stère) afin de permettre le stérage au terme de l'exploitation. Chaque tas doit porter le n° de la portion. Les tas ne peuvent pas être appuyés sur les réserves.
12. L'entrée sur coupe de tout véhicule à moteur est strictement interdite avant le 15 avril sous peine d'une amende de 250 €.
13. La vidange et le transport des bois dans et hors de la coupe ne peuvent avoir lieu avant le 15 avril ni avant le paiement du solde (preuve à fournir au service forestier). Ils ne peuvent avoir lieu qu'aux

jours où la dégradation des chemins et du parterre de la coupe n'est pas à craindre, ce dont le service forestier est seul juge. En période de dégel notamment, la circulation de tout véhicule dans les coupes et sur les empièvements forestiers est strictement interdite.

14. Le débardage des bois ne peut être effectué que par remorque de cinq stères maximums.

15. Les perches situées aux quatre coins de chaque lot et sur lesquels sont inscrits les numéros des lots ne peuvent être coupées qu'au-dessus de ces numéros.

16. Aucun déchet ne peut être retrouvé sur la coupe sous peine d'une amende (application de la loi sur les déchets).

17. Les conditions spécifiques d'exploitation et les réserves sont précisées par le service forestier sur le catalogue. Sauf mention contraire expressément notifiée, les délais d'abattage et de vidange sont fixées comme suit : ABATTAGE, FACONNAGE et MISE EN TAS = 15 avril 2018 / VIDANGE = 15 septembre 2018.

18. Les lots n'ayant pas été exploités à la fin du délai reviennent de plein droit propriété communale sauf dérogation pour cas de force majeure motivée et acceptée par le Collège Communal, le service forestier entendu. Les éventuelles dérogations doivent tenir compte des contraintes cynégétiques.

19. Le président de la vente peut exclure de cette vente tout acheteur :

- ✓ qui pendant la période de deux ans précédant celle-ci, a été condamné par un jugement coulé en forme de chose jugée pour abattage d'arbres non délivrés, quelle que soit la nature des forêts dans lesquelles les faits ont été commis ;
- ✓ qui ayant été déclaré adjudicataire à une vente précédente de la commune serait en retard d'exploitation (sur avis du garde forestier qui connaît la situation sur le terrain) ;
- ✓ qui n'a pas respecté l'ensemble des conditions d'exploitation

20. L'exploitation ne peut commencer que le lendemain de l'approbation du Collège Communal.

21. Toute dérogation à ce règlement de vente est précisée sur le catalogue.

22. Le cas échéant, la vente de certains lots s'effectue sans contrôle de volume en fin d'exploitation pour des raisons de sécurité (bordure immédiate d'une route). Le paiement est définitif, sur base du volume annoncé pour le lot et du prix offert au stère. La vidange des bois de ces lots peut se faire au fur et à mesure de l'exploitation.

23. Le Collège communal décline toute responsabilité en cas de vol de bois.

#### **Pour tous renseignements :**

#### **Cantonement Forestier de Viroinval :**

- ✓ **Divisions de Vodelée, Doische, Gimnée, Soulme et Gochenée**  
Monsieur AF Robert FRANCOIS  
rue Monts des Champs, 174 - 5620 Morville - 0477/78.15.44.
- ✓ **Divisions de Gimnée, Doische, Niverlée, Romérée, Matagne-la-Petite et Matagne-la-Grande**  
Monsieur AF Jean-Claude BUCHET  
rue du Faubourg 19 à 5680 ROMEREE - 0477/78.15.35.
- ✓ **Divisions de Doische, Vaucelles, Niverlée, Matagne-la-Petite et Matagne-la-Grande**  
Monsieur AF Guy Delfosse  
rue de Vaucelles, 47 - 5670 Mazée - 0477/78.15.05.

#### **Commune de Doische :**

- ✓ Service Patrimoine, Monsieur Francis Brasseur – 082/21.47.33



**RESSOURCERIE  
namuroise**

La Ressourcerie Namuroise est désormais reconnue par votre commune et votre intercommunale pour la collecte vos encombrants ménagers à domicile. Elle les regroupe dans un centre de tri et en revalorise une partie.

A partir de 2018, la société "La Ressourcerie Namuroise" organisera sa première collecte **gratuite** d'encombrants à la demande, ouverte aux citoyens de Doische.

#### **Qui peut faire appel aux services de la Ressourcerie?**

Ce service est **gratuit pour tous les citoyens de Doische**, c'est la commune qui paie le service directement à La Ressourcerie sur base des tonnages récoltés. Le montant est prélevé sur la taxe déchet: profitez-en, tout le monde y a droit !

Pour les entreprises, écoles et association, ce service est payant, sauf accord contraire avec votre commune.

**En pratique**, vous pouvez téléphoner à La Ressourcerie Namuroise au 081/260 400 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou entrez votre demande via le formulaire en ligne sur [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be). Dans tous les cas, vous serez en contact individuellement avec un opérateur téléphonique : il établira avec vous la liste des objets à évacuer et vous proposera une date de passage pour l'enlèvement.

Le jour prévu, les objets doivent être au rez-de-chaussée ou à défaut le plus proche possible de la rue. En votre présence, une équipe de 3 personnes embarque tout dans le camion. Seuls les objets repris sur la liste des encombrants à évacuer seront collectés. La veille, vous êtes informé de la fourchette d'heure de passage.

- Les équipes reprennent plus d'objets et matières que l'ancien système : les électroménagers, la vaisselle, le mobilier, la déco, les livres,... sont acceptés qu'ils soient en bon ou en mauvais état. (liste exhaustive à consulter sur le site web [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be))
- Ne font pas partie des encombrants: les déchets de construction, les vêtements, déchets verts, pneus et déchets spéciaux tels que peintures, aérosols, huiles usagées et autres produits chimiques...

Ce service personnalisé et gratuit dessert désormais votre commune. Il est plus souple et vous évite un déplacement au parc à conteneurs

#### **Que se passe-t-il avec les encombrants collectés ?**

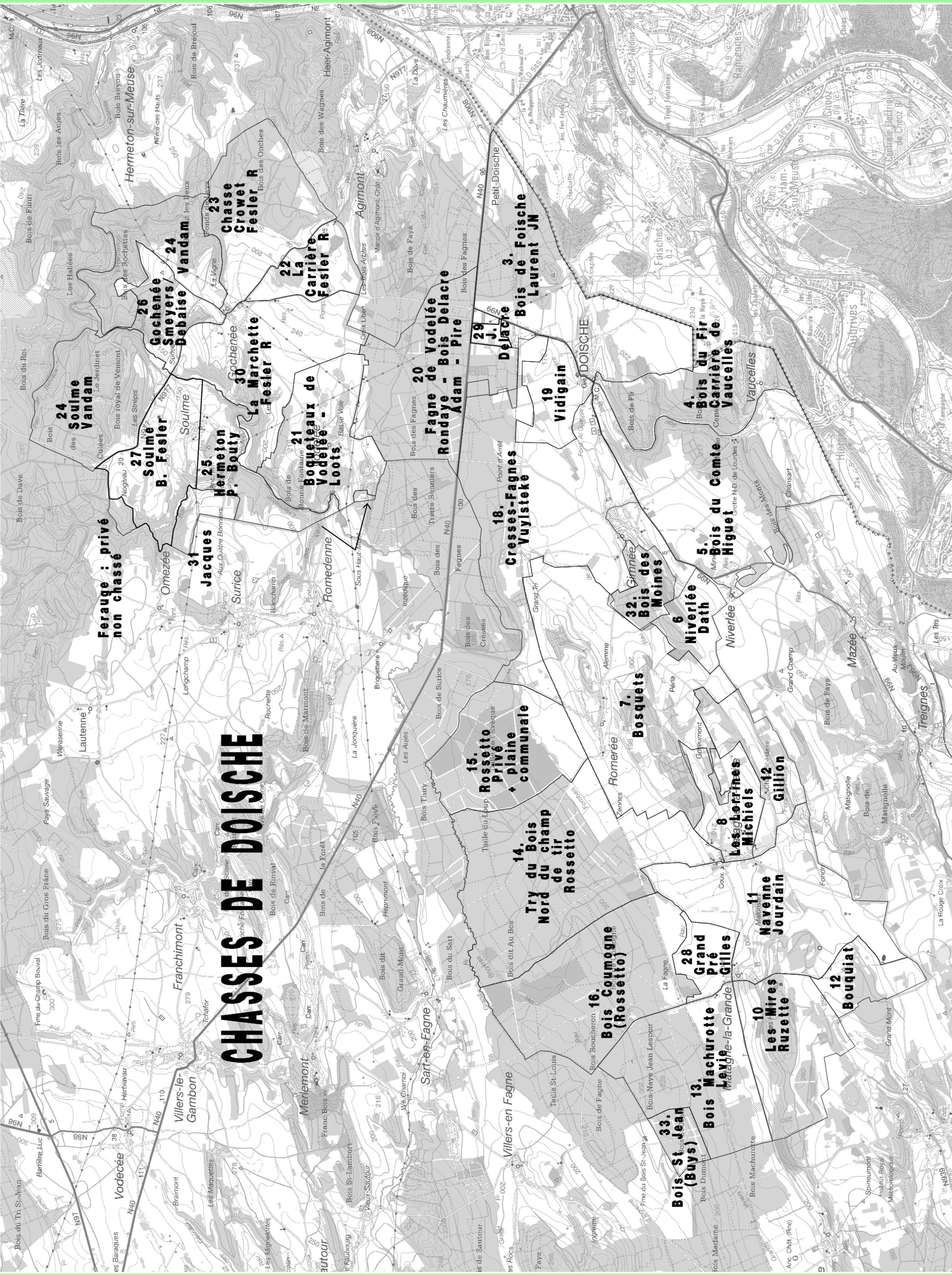
Rien n'est broyé : le tout est trié lors du déchargement dans un hall industriel à Namur. Fini la mise en décharge ! Oui à un recyclage des matières telles que le métal, le bois, le verre, ... et même la réutilisation d'une part des objets en bon état : ils sont nettoyés, remis en état et vendus dans 3 magasins ! Ravik boutique à Namur et Andenne et Madame Ravik à Saint-Servais. Résultat : Seulement 20 % de vos déchets sont incinérés, 70% sont recyclés et 10 % sont revendus et réutilisés.

La Ressourcerie Namuroise est une société coopérative à finalité sociale, agréée "entreprise d'insertion" et vise la **création d'emplois durables (!)** pour des personnes peu qualifiées et propose des activités valorisantes à des personnes handicapées. Plus de 40 personnes y travaillent actuellement.

**Pour en savoir plus sur le service de collecte et les magasins, surfez sur [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be) ou visitez les pages "Madame Ravik" et « Ravik Boutique » sur Facebook.**

---





## Ne gâchez pas votre fête ! Utilisez les artifices en toute sécurité...

### Oui aux feux d'artifice mais pas dans n'importe quelles conditions

Depuis toujours, les gerbes multicolores des feux d'artifice dans la nuit ou encore les étincelles d'un « cierge merveilleux » sur un gâteau d'anniversaire ravissent petits et grands. Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village, le carnaval, la fête nationale et surtout les réveillons de Noël et de Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de pétards et de feux d'artifice. Mais attention, un pétard, un « cierge merveilleux », une fusée, une « chandelle romaine » ou tout autre artifice destiné aux particuliers, ne sont pas des jouets. Ce sont des produits explosifs qui ne peuvent être mis entre toutes les mains, ni utilisés n'importe où et dans n'importe quelles conditions. Ils peuvent s'avérer très dangereux si certaines précautions ne sont pas prises avant et pendant leur utilisation. Un artifice peut provoquer des brûlures extrêmement graves aux mains, au visage, voire entraîner la mort. Pour que la fête que vous organisez reste un moment de joie et ne tourne pas au drame, respectez les quelques conseils qui suivent.

Plus d'infos ? Surfez sur <http://economie.fgov.be>

## INFOCENTER MOBILE DANS LA COMMUNE POUR TOUTES QUESTIONS FISCALES

L'infocenter mobile est un concept qui anticipe la disparition de certains bâtiments du SPF Finances et qui est mis à disposition des citoyens.

Dans le cadre d'un projet pilote, cet infocenter mobile est installé au sein des administrations communales suivantes : Walcourt, Florennes, Doische, Viroinval et Cerfontaine.

Sur base de l'analyse de la phase de test, le SPF Finances décidera, en collaboration avec les communes, de poursuivre ce concept pour l'ensemble du pays.

INFOCENTER MOBILE	
<b>OÙ ?</b>	MAISON COMMUNALE, SALLE DU CONSEIL
<b>QUAND</b>	½ journée par mois ; le 4 <sup>e</sup> mardi du mois de 09h à 12h30
<b>QUELLES QUESTIONS ?</b>	Questions liées à <ul style="list-style-type: none"><li>• L'impôt des personnes physiques p. ex : questions liées à la déclaration d'impôt, demande de dégrèvement d'office,.....</li><li>• Le précompte immobilier p.ex. : questions liées aux réductions, ...</li><li>• Le recouvrement p.ex. questions sur les paiements, les dettes, ...</li><li>• Les autres matières fiscales qui dépendent du SPF Finances p.ex. ; questions liées aux droits de succession, le revenu cadastral,....</li></ul>



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

# LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES



Foyer Culturel  
Doische  
ASBL

PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE  
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische  
Tél: 082/21.47.38 | Fax: 082/67.90.27  
E-mail: [centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)  
[FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM](http://FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM)

DECEMBRE 2017



/centreculturel.dedoische

Le dimanche 10 décembre à 15h.  
au Foyer culturel/

*La Contelle*  
vous propose ses

# Histoires Magiques de Noël

*Dans un décor féerique, venez ravir vos  
oreilles, partager le goûter de Noël  
et qui sait ... Rencontrer le Père Noël*

*Entrée gratuite pour toute la famille  
Renseignements : 082 / 214 738*

bibliothèque



associatif

sam. **9 décembre**

À partir de 16H | école communale de Gimnée

## GOÛTER DE NOËL de l'Amicale des 3 X 20 de Gimnée



**Ce goûter est offert aux membres qui ont cotisé en 2017.**

*(pour les non-membres, une participation de 10,00 € sera demandée)*

**L'animation musicale sera assurée par notre ami YVON.**

Afin d'assurer l'avenir de l'amicale et profiter de ses avantages, vous pourrez acquérir votre carte de membre 2018 pour le prix de 12 euros par personne lors de cette manifestation, et également la possibilité de payer sur le compte, BE05 0004 2145 3175 du club des 3X20.

Pour la réussite de ces retrouvailles, inscrivez-vous avant le 2 décembre à un des membres du comité ci-dessous :

**Mireille 0475/228 785 Rosine 082/677 828 - 0475/861 198 Bernard 082/678 039**

**BIENVENUE A TOUS ET A TOUTES !**



Mercredi **13 DECEMBRE**

de 17h45 à 18h15 | Devant da Maison Communale

bibliothèque

**RENSEIGNEMENTS : 082/214.738**

Bibliothèque « Livre-choix » [biblitheque@ccdoische.be](mailto:biblitheque@ccdoische.be)

associatif

**LUNDI 11 DECEMBRE**

de 15 h à 18h30 | salle du Foyer Jean XXIII | DOISCHE

**CROIX-ROUGE**  
de Belgique



**DON DE SANG, DON DE VIE, DON DE TEMPS, DON D'AMI.**



**« Ca Manque pas d'Air » Asbl**

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite

060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 [camanquepasdair@outlook.be](mailto:camanquepasdair@outlook.be)

Facebook : Petit Rustique Matagne Site : [www.camanquepasdair-asbl.be](http://www.camanquepasdair-asbl.be)

associatif

**Le Petit Rustique de Matagne-la-Petite vous propose**

\* **Concerts, à 20h30** (concerts gratuits : un chapeau passe pour les artistes)

**Vendredi 8 Décembre : « ECLIPSE, tribute to Pink Floyd »**

Un groupe magnifique et de lus en plus réputé nous interprètent les plus grand succès du groupe mythique, Pink Floyd. Une soirée mémorable, de la très bonne musique et une ambiance planante !

**Vendredi 15 Décembre : Soirée « BLIND TEST ! »** Pour votre plus grand bonheur, notre désormais traditionnelle soirée « Blind test ». Nombreux lots. Bienvenue à tous, en famille, pour répondre aux questions de ce quizz musical.

\* **Les Balades Sophrologiques d'automne : les lundi 4 et 18 décembre à 9h45, au « Petit Rustique ».**

Séances de sophrologie en intérieur et en groupe. Avec toujours le même objectif : le bien-être par la sophrologie et la respiration consciente. Avec Laurence Gillet, sophrologue professionnelle et expérimentée. PAF : 5 euros.

\* **Jusque fin décembre : Exposition de Justine Grandjean** (prolongation).

Venez admirer les magnifiques photos de cette jeune artiste de la région (Merlemont)

\* **Mardi 12 Novembre: Conférence :** « Le reiki, une méthode pour apprendre la Paix » avec Silvia Kubista, praticienne du reiki et des méthodes de bien-être. Entrée gratuite

**Le « Petit Rustique » un espace dédié à la rencontre, à la culture et à l'art du bien vivre.**

**Ouvert du Jeudi au Lundi de 15h à 22h - Dimanche de 10h à 22h**

**Mérite Culturel 2016 pour l'entité communale de Doische**

Contact et renseignements : Yvan Nicolas : 060/34.91.34 - 0475/35.51.74

**En collaboration avec le Centre Culturel de Doische**

# ATELIERS D'ÉCRITURE

Animés par Françoise Bal

La bibliothèque  
du Centre Culturel  
de DOISCHE  
vous propose

## Contes & légendes

ÉCRIRE  
MOTION  
BLOUSSEMENT  
LÉGANCE  
correspondance  
chiel  
hansonnier  
adiens  
afraichissant  
ébous  
nécessité  
nouveau  
messagable  
IGLOO  
RAYONNER  
ÉCIT  
xtase  
ffervescence  
mbeisir

### 4 ATELIERS D'ÉCRITURE

Au Centre Culturel de Doische

À partir de photos (ruelles, détails de maisons, portes, statues, sentiers, ...), de noms de rues ou autre, nous allons laisser libre cours à notre fantaisie pour faire vivre des personnages réels ou inventés dans des contes bâtis sur des souvenirs personnels, une expérience ou un rêve...

Le jeudi 7/12, à 20h

Dans un espace de liberté, d'échange et de partage en toute convivialité. Ouvert à tous à partir de 15 ans.

Aucun prérequis n'est nécessaire. Prix : 5€ / atelier

Inscriptions souhaitées : 082/214.738 — [bibliotheque@ccdoische.be](mailto:bibliotheque@ccdoische.be)

## Les mercredis sympas

du Foyer Culturel



Le mercredi  
13 décembre  
de 14h00 à 17h00

Les enfants accompagnés ou non seront les bienvenus pour un moment de détente entourés de Godelieve et Sandrine.

Nous jouerons, nous lirons et nous papoterons. Venez passer un chouette moment en famille ou confiez – nous vos enfants.

**Accès libre et gratuit.**  
**Renseignement au 082/214.738**

Foyer Culturel de Doische  
124, rue Martin Sandron 5680 Doische

associatif

**MATAGNE-LA-GRANDE**

salle des Fêtes

**Samedi 16 décembre à 19h30**

**& Dimanche 17 décembre à 15h**

Nous vous invitons à notre

**16<sup>eme</sup> Dis,  
raconte-moi Noël!**

**TENDRESSE RIRÉ  
HUMOUR**

... Un spectacle entièrement  
réalisé et interprété par les membres  
de la Fanfare Royale Saint-Laurent  
de Matagne-la-Grande.

Prévente : 7 € Entrée : 8 €  
Enfant (-12ans) : gratuit

Avec la collaboration du Centre Culturel de Doische

associatif

Gimnée Eglise Saint Servais

Vendredi 22 décembre à 20h00

**CONCERT  
de Noël**

par la Cantilène  
de Gimnée

&  
l'Echo des Andes  
de Lima

**P.A.F. 5 €**

Avec la collaboration du Centre Culturel de Doische

## Espoir Vodelée Pelote

Organise son

# 4<sup>ème</sup> Marché de Noël de Vodelée

## 16 et 17 décembre 2017

Samedi de 17h à minuit puis Soirée dansante année 80

Dimanche de 14h à 20h00



40 exposants

Petite restauration

Ambiance musicale

Thé dansant le dimanche

Présence du père Noël

Réervation artisans : Brouwaey's Inès 0498798885 [ines.brouwaey@hotmail.com](mailto:ines.brouwaey@hotmail.com)  
Henry Joëlle 04744252856 [joellehenry86@gmail.com](mailto:joellehenry86@gmail.com)  
Ed.rep. : Geuens Steve 04971587791

## Traiteur « Le Sus Scrofa »

### Menu de fêtes de fin d'année 2017

### Réveillon de Noël et Nouvel an



**A** Trio de mises en bouche 5€

\*\*\*

**B** Soupe de poissons avec ses croutons à l'ail et rouille 7€

**B** Velouté tomate, poulet, banane et lait de coco 5€

\*\*\*

**C** Terrine de gibier maison avec son confit maison, salade mixte et petit pain 7.5€

**C** Duo de saumon (saumon fumé maison et tartare de saumon frais, mangue et vanille) 10€

**C** Assiette buffet froid du boucher 10€

**C** Assiette buffet froid du poissonnier 12€

**C** Assiette de crustacés (bulots, bigorneaux, pince de tourteau, crevettes roses et huîtres) 15€

**C** Assiette de crustacés avec ½ homard 25€

**C** Foie gras maison mariné au Sauternes et figues avec son confit et petit pain 13€

**C** Feuilleté au ris de veau façon forestière 11€

\*\*\*

**D** Ballotine de volaille farcie façon forestière, pomme Arlies, poire au vin et son endive braisée 14€

**D** Cuisse de canard confite, pomme Arlies, poire au vin et son endive braisée 16€

**D** Pavé de Cerf sauce 3 baies, pomme Arlies, poire au vin et son endive braisée 20€

**D** Dos de Cabillaud terre et mer sauce petits légumes aux champagne et safran, gratin de brocolis et tomate confites 20€

\*\*\*

**E** Bavaois framboise et passion 5€

**E** Bavaois spéculoos 5€

**E** Bûchette chocolat et fruits rouges 5€

**E** Trio de mignardises 5€



Composez votre menu de fêtes dans les différents types de plats (A B C D et E).

A partir d'un menu avec 4 types de plats par personne

vous bénéficiez de 10 % de réduction.

Réervations souhaitées avant le 15/12 (Noël) et le 25/12 (Nouvel an)

au 0475/33.19.04

37 rue de la Station 5680 Matagne-la-Grande

remerciements

La famille BOUTY remercie  
les amis, voisins, collègues et connaissances  
qui ont manifesté leur sympathie lors du décès de  
**.Monsieur Georges BOUTY**

Ven. **8 DECEMBRE**

20h | salle des Mariages | DOISCHE

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018



### INVITATION A TOUS LES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS DE L'ENTITE

Le temps d'établir le CALENDRIER GENERAL DES MANIFESTATIONS  
qui se dérouleront en 2018 est arrivé.

Pourriez-vous, lors de la prochaine réunion de votre comité, tenter d'élaborer un calendrier de toutes les manifestations que vous comptez mettre sur pied au cours de l'année prochaine et nous le transmettre le plus tôt possible - et en tout cas - **avant le 1 décembre 2017** à l'adresse suivant : Foyer Culturel de Doische, rue Martin Sandron 124 à 5680 Doische ou encore nous le faire parvenir par Fax au 082/679.027 ou par mail à l'adresse suivante :

[centre.culturel.doische@skynet.be](mailto:centre.culturel.doische@skynet.be)

Nous vous invitons également à la réunion organisée le **vendredi 8 décembre 2017 à 20 h.** à la salle des mariages de la Maison Communale à Doische afin de permettre des «négociations» entre groupements si certaines dates sont demandées par plus d'un comité pour un même type d'organisation.

Pour toutes informations complémentaires,  
n' hésitez pas à contacter le Foyer Culturel au 082/214.738

associatif



Ecole  
Canine  
de  
Doische  
A.S.B.L.

- Votre chien tire sur la laisse pendant la promenade.

- Il saute sur les gens qui viennent chez vous.

- Il aboie sans raison ...

Des solutions existent ...  
**Venez nous voir.**

Terrain de travail : rue de la station (à côté de la salle des fêtes)  
5680 Matagne-la-Grande

Les cours se déroulent le dimanche matin

10 heures : Accueil

10 heures 30 : Chiots

11 heures 15 : Débutants

12 heures : Obéissance (4B)

et le mercredi de 18h30 à 19h30 (jusqu'au 15/09)

Tel : 0475 / 76 03 22

1<sup>ere</sup> leçon gratuite



Visitez notre page Facebook :

[facebook.com/ecolecaninededoische](https://www.facebook.com/ecolecaninededoische)

Cliquez sur «j'aime» pour suivre nos actualités.

ou

sur notre site : [www.ecolecaninededoische.be](http://www.ecolecaninededoische.be)

associatif

Ven. **15 DECEMBRE**

19h30 | salle de Quarante | DOISCHE

## LE CERCLE HORTICOLE "LES POUCES VERTS"



«SOINS FLEURS D'APPARTEMENT»  
présenté par **Monsieur MASSET**

En partenariat avec  
l'Administration Communale  
et le Foyer Culturel de Doische.



## Restaurant l'Epicurien

2 rue de Fombay 5680 Romerée  
[www.restaurant-epicurien.be](http://www.restaurant-epicurien.be)  
 ☎ 082 / 699 694



Le restaurant L'Epicurien vous propose ses suggestions pour vos fêtes de fin d'année, à emporter le 24/12 et le 31/12 2017 jusque 18h.

Si quelque chose de particulier vous ferait plaisir, il suffit de me le faire savoir au 082/699 694 ou 0498/596 458, un renseignement ne coûte rien, et je suis à l'écoute de toutes vos demandes selon votre budget.

### En entrée :

- ☉ Mousse de saumon rose en quenelles, sur salade finement ciselée, petite royale d'échalotes, caviar de hareng, sauce légère à l'aneth
- ☉ Terrine de chevreuil au foie gras de canard, mousse d'oignons à la betterave, chutney à la pomme
- ☉ L'assortiment de fines charcuteries de la boucherie Janvier, petits légumes à la grecque et l'ami des salades au poivre et au piment

### En plats :

- ☉ Tajine d'épaule d'agneau aux coings, graines de couscous aux raisins et à la coriandre
- ☉ Ballotine de canard farci aux foies de volaille et aux fruits secs marinés au porto, sauce à l'orange, poêlée de petits légumes sautés au beurre de ferme
- ☉ Noisette de chevreuil poêlée, sauce aux airelles, poire cuite au sirop léger, mousseline de pomme de terre-célérier rave et chicon braisé

### En desserts :

- ☉ Tarte fine noix de coco, citron jaune et vert
- ☉ Dôme tout chocolat
- ☉ L'éventail de fromages bio de chez Champagnol, raisin et noix

Les entrées à 15,00 €  
 Les plats à 20,00 € } Le menu entrée, plat, dessert à 39,00 €  
 Les desserts à 9,00 €

Pour toutes commandes de menu complet, le potage au potiron est offert.

Vos commandes pour Noël à nous communiquer pour le 17/12 ;  
 celles pour la nouvelle année, pour le 24/12 au plus tard.



# La Ferme Censier

## Produits artisanaux BIO et régionaux

**DURANT CE MOIS DE DÉCEMBRE ET POUR VOS REPAS DE FÊTES, PENSEZ À RÉSERVER...**



- Pintades, poulets farcis
- Boudins de Noël (17 variétés)
- Profiteroles et coquilles d'escargots
- Foie gras, confits et produits de canard
- Truite fumée, saumon, huîtres, fruits de mer...
- Raclette et fromages, terrines et charcuteries
- Beurres aromatisés
- Clairette de Die, vins et liqueurs
- Chocolats fins, pralines...

**... GOURMANDISE, FRAÎCHEUR et QUALITÉ !**

### Heures d'ouverture :

**MERCREDI 16h00 – 18h30**

**VENDREDI 16h00 – 18h30**

**SAMEDI 10h00 – 12h30**

Fermé les jours fériés

La Censière s.c.r.l.  
 Rue Martin Sandron 152a  
 5680 Doische

☎ 0496 / 63 61 72

✉ [fermecensier@gmail.com](mailto:fermecensier@gmail.com)

**Paniers cadeaux  
 sur mesure !**



commercial



Entretien-Réparation  
**Multi marque...**



**Pneumatique**

Montage  
Équilibrage  
Géométrie 3 D



★★★★★  
**Occasion**

Rue Martin Sandron 1b – 5680 Doische  
**082 67 71 11 • 0475 75 41 81**

commercial



**0475/374.260**

sur RDV

Réparations mécaniques  
Montage et équilibrage de pneus  
Entretiens de vos véhicules  
Changements de pare-brise  
Réglages de phares  
Check-up et diagnostics  
Préparation et passage au contrôle technique  
Plaque Z

*Je vous souhaite  
Fêtes de Fin d'Année magiques!  
Rendez-vous en 2018!*

rue Martin Sandron 74

5680 Doische

commercial



Rue du Calvaire, 14 - 5680 Doische 0476154.54.99

Depuis ce 1er septembre 2017, l'entreprise de **Pompes Funèbres & funérarium de Doische** vous propose tous les services essentiels à la bonne organisation de funérailles :

- accompagnement personnalisé 7j/7j et 24h/24h : démarches et formalités administratives auprès des services communaux, impression de faire-parts et de remerciements, avis nécrologiques, demandes d'incinérations, soins de conservation, services corbillard, ...

- funérarium : salon de présentation, salon pour les familles, cuisine, terrasse arrière et vaste parking

Nous pouvons également vous proposer un service d'assistance et de proximité si vous souhaitez vous recueillir à domicile ou au sein de l'endroit de votre choix.



commercial

**" LA FRITE DOREE "**  
**DOISCHE**

( plaine des sports)



**Spécialités :**

- ✓ Hamburgers pur bœuf  
(Chèvre, Bacon, Italien, Chimay, etc.)
- ✓ Pitta
- ✓ Sandwichs
- ✓ Assiettes garnies  
(Américain, Vol au vent, Pitta)

**Heures d'ouverture**

Lundi : de 18h à 21 h

Semaine :

de 12h à 14 h et de 18h à 21 h

Vendredi, samedi et dimanche

de 12h à 14 h et de 18h à 22 h



☎ AXEL : 0493 549 195

☎ VINCENT : 0472 382 178

**Venez nombreux découvrir nos bonnes frites fraîches**

## OSER LA GRAVURE

Guillaume HOEDT



Invités : Omer RESIC, Gustave MARCHOUL

11 novembre — 28 janvier 2018

Visites de 14 à 17h. Le week-end jusqu'au 26/11 puis sur rendez-vous 0032 496 952 413

<http://www.galeriedescollineshubert.com>

GALERIE DES COLLINES

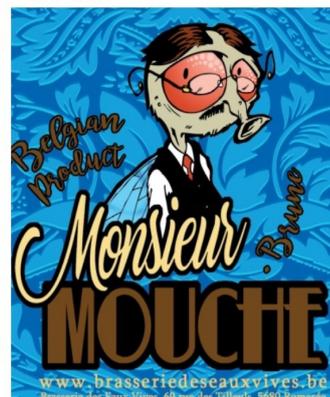
79 rue du Moulin 5680 VAUCELLES (DOISCHE)

## La Brasserie des Eaux Vives de Romerée

a l'immense plaisir de vous inviter au mariage de



et de



Venez célébrer cet heureux événement avec votre famille et tous vos amis !

Cérémonie devant la brasserie le

samedi 9 décembre à 15h30



Venez nombreux, il reste

10.000 bouteilles à écouler !

rue des Tilleuls 69, 5680 Romerée  
INFO @brasserieeseauxvives.be

f brasserieeseauxvives

Ouvert à tous, enfants bienvenus.

Rue du Carmel 8 a  
5680 Matagne-La-Petite  
060/39.90.12**Coug nous : A partir du samedi 4 novembre**

- \* Cougnou nature
- \* Cougnou sucre
- \* Cougnou raisins
- \* Cougnou sucre et raisins
- \* Cougnou chocolat

Cougnou de 100 gr : 1,20 €/pièce

Cougnou de 250 gr : 2,70 €/pièce

Cougnou de 500 gr : 5,00 €/pièce

Réduction de 10 % : à partir de 100 cougnous

Réduction de 15 % : à partir de 200 cougnous

Réduction de 20 % : à partir de 300 cougnous



## Promotions de fin d'année 2017

**Bûches** : à partir du samedi 25 novembre**Bûches et cœurs traditionnels au choix :**

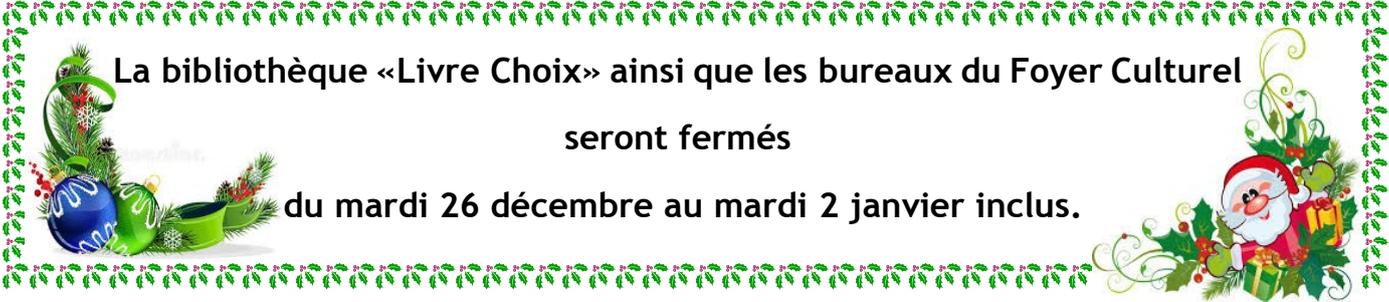
- \* Crème au beurre
- \* Chocolat,
- \* Praliné,
- \* moka
- \* ou vanille Rhum  
2,70 € par personne - 2,80 € par personne/livraison
- \* Ganache sans fruits
- \* Crème fraîche avec fruits  
2,80 € par personne - 2,90 € par personne/livraison

**Bûches et cœurs bavaois :**

- \* Bavaois duo chocolat croquant
- \* Bavaois framboise  
3,00 € par personne - 3,10 € par personne/livraison

**Attention !!! Pour les réveillons de Noël et Nouvel An****Commande à faire au + tard pour le samedi 16/12 et le mercredi 27/12 pendant les heures d'ouverture.****Prix livraison : 0,10 € de supplément par cougnou pour les clients de notre tournée habituelle.****Pour les commandes de comités ou écoles, un forfait de 10 € sera demandé pour la livraison.****Livraison gratuite à partir de 100 € dans la région de Florennes-Couvin-Philippeville-Viroinval-Doische.**Nous livrons sur : **Mardi et samedi matin** Romerée, Gimnée, Doische, Vaucelles, Mazéé, Niverlée, Treignes, Dourbes, Mat-La-Gde et Mat-La-Petite.**Vendredi entre 10 h et 13 h** Florennes - Romedenne - Vodelée - Gochenée- Soulme- Surice et Rosée**Heures d'ouverture de notre boulangerie/ pâtisserie et épicerie :** du lundi au samedi de 07 h à 13 h

Fermeture les 24,25 et 26/12/2017 Fermeture les 31/12/2017, 01 et 02/01/2018



La bibliothèque «Livre Choix» ainsi que les bureaux du Foyer Culturel

seront fermés

du mardi 26 décembre au mardi 2 janvier inclus.



# CALENDRIER DECEMBRE 2017

## ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

**Jeu.07 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : atelier écriture

**Ven.08 : DOISCHE** : Maison Communale : calendrier des activités 2018

**Dim.10 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : Histoires Magiques de Noël présentées par la Contelle

**Mer.13 : DOISCHE** : locaux du foyer culturel : Les mercredis sympas

**Mer.13 : DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus de 17h45 à 18h15

## CONCERTS

**Ven.08 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

**Ven.15 : MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

## NOËL

**Sam.09 : GIMNEE** : école communale : goûter de Noël organisé par les 3 X 20 de Gimnée

**Sam.16 : GOCHENEE** : rue : distribution de cougnous organisée par le comité des Fêtes de Gochenée

**Sam.16-dim.17 : MAT-LA-GRANDE** : salle Saint-Laurent : spectacle de Noël de la Fanfare Royale Saint Laurent

**Sam.16-dim.17 : VODELEE** : village : marché de Noël organisé par Espoir Pelote Vodelée

**Ven.22 : GIMNEE** : église Saint Servais : concert de Noël présenté par la Cantilène

## DIVERS

**Lun.11 : DOISCHE** : Foyer Jean XXIII : collecte de sang organisée par la Croix Rouge de Belgique

**Ven.15 : DOISCHE** : salle de Quarante : conférence organisée par les Pouces Verts

**Dim.31 : GIMNEE** : salle Saint Servais : repas Saint Sylvestre organisé par « The New's Mob »

## MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

## PHARMACIENS DE GARDE

**Sam.02 - dim.03** : Pharmacie Familia 082/ 644 879 - rue M.Lespagne 25 à Hastière-Lavaux

**Sam.09 - dim.10** : Pharmacie GEERINCK 082/ 677 307 - rue Grande 42 à Romedenne

**Sam.16 - dim. 17** : Pharmacie AIDARA 082/ 677 963 - rue d'Aremberg 28 à Gimnée

**Sam.23 - dim.24 - lun. 25** : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

**Sam.30 - dim.31 - lun. 01** : Pharmacie FONTINOY 082/ 644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont

Les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages »  
du mois de janvier 2018 **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS POUR LE 10 DECEMBRE**